Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et	à l'etiquetage	des produits	s biologiques	3		
oires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0057318.2023.004		I.2 Type d'Opéra Opérateur Groupe d'op				
ät	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
ij	Nom Seanova		Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)				
영	Adresse 5 CHE DE KILOURIN 29170 Pleuven		Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie				
ıts	Pays France Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
Partie I: Éléments obligatoires	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'o • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation						
	Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et ethodes de production d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: — production de produits biologiques — production biologique avec une production non biologique						
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
	I.7 Date, lieu	1.8 V					
	Date 28 juillet 2023 Nom et BU 16:54:24 +0200 signature CE	REAU VERITAS RTIFICATION ANCE	Certificat valabl	le du 12/ 0	07/2023 au	31/03/2025	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits					
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848					
nes	Commerce de gros de produits alimentaires - Préparations à base d'algues / Algae-based preparations	Biologique				
écifiq	base d'aigues / Algae-based preparations Autres produits alimentaires - Huile de chia / Organic chia oil Autres produits alimentaires - Huile de graines de chanvre /	Biologique Biologique				
s sp	Organic Hemp Seed Oil XO ba	-				
atif	Autres produits alimentaires - Huile de saumon clarifiée / Organic clarified salmon oil	Biologique				
cult	Autres produits alimentaires - Poudre de klamath / Organic klamath powder	Biologique				
; fa						
II.2 Quantité de produits						
Élé	II.3 Informations sur les terres					
ij						
Commerce de gros de produits alimentaires - Préparations à base d'algues / Algae-based preparations Autres produits alimentaires - Huile de chia / Organic chia oil Autres produits alimentaires - Huile de graines de chanvre / Organic Hemp Seed Oil XO ba Autres produits alimentaires - Huile de saumon clarifiée / Organic clarified salmon oil Autres produits alimentaires - Poudre de klamath / Organic klamath powder II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs						
ĺ	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les aeffectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opé traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	activités sont rateur, le sous-				
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du rè 2018/848	glement (UE)				
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant					
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848					
	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation					
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf certificat					
	d'accréditation					